

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD822

présenté par
M. Simian

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 80, après le chiffre :

« 2, »,

insérer les mots :

« ainsi que la poursuite des études et de la concertation sur le grand contournement autoroutier de Bordeaux, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'inscrire dans la loi la poursuite des études et des processus de concertation et d'évaluation sur le grand contournement de Bordeaux, tel que préconisé par le COI dans son rapport (« Le Conseil recommande de poursuivre les études et la concertation concernant un contournement autoroutier de Bordeaux »). La création d'une telle infrastructure est vitale pour l'agglomération bordelaise, classée troisième agglomération la plus congestionnée de France. La métropole bordelaise est aujourd'hui thrombosée avec plus de 3,5 millions de déplacements qui sont effectués quotidiennement à l'intérieur de l'agglomération bordelaise. La rocade de Bordeaux, longue de 44 kilomètres enregistre à elle seule un trafic moyen quotidien élevé, variant selon les sections de 80 000 à 145 000 véhicules/jour dont 5 à 15 % de poids lourds, et ces chiffres ne cessent d'augmenter. Certaines portions de la rocade sont, dans ces conditions, régulièrement saturées aux heures de pointe du matin et du soir. Chaque automobiliste communautaire doit consacrer 1 heure 20 à ses déplacements quotidiens. Au delà du gaspillage de milliers d'heures perdues quotidiennement sur la rocade par des usagers exaspérés, une telle saturation du trafic se traduit par des conséquences économiques et environnementales importantes. L'élargissement à 2x3 voies, aujourd'hui quasi finalisé, avait pour objectif de résoudre ces problèmes de congestion. Force est de constater que s'il améliore la situation, il ne permettra pas de régler l'ensemble des problèmes de saturation rencontrés.

Le projet de contournement de Bordeaux a dans ce contexte pour objectif d'écarter le trafic de transit, fret et touristique de la rocade et du pont d'Aquitaine et ainsi de contribuer à sa désaturation. Cela permettrait notamment d'offrir aux 15 000 poids-lourds un trajet d'évitement de l'agglomération.

C'est aussi et enfin un projet d'aménagement du territoire qui permettra de relancer l'activité économique du Grand Port Maritime de Bordeaux, aujourd'hui en difficulté. L'idée d'un tel contournement est ancienne. Le sujet, lancé par Philippe Madrelle et Jacques Chaban-Delmas et poursuivi par Alain Juppé avait conduit en 2004 à la tenue d'un débat public puis à une décision de réalisation avant que, en décembre 2008, le projet ne soit abandonné. Ce projet, aujourd'hui fortement souhaité par le Maire de Bordeaux, Nicolas Florian, et les girondins, est plus que nécessaire pour gagner la bataille de la congestion et de la pollution dans l'agglomération bordelaise.